



centre
hubertine
auclert

Centre francilien de ressources
pour l'égalité femmes hommes

 île de France

**« L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LA POLITIQUE
DE LA VILLE : QUELS ENJEUX ? QUELS
LEVIERS ? »**

L'égalité femmes-hommes : de quoi parle-t-on ?

AU PROGRAMME DE CETTE PRÉSENTATION

- ▶ Les concepts clés et le cadre légal
- ▶ L'illusion de l'égalité entre femmes et hommes : que disent les chiffres ?
- ▶ Quelques données relatives aux QPV
- ▶ Les politiques publiques peuvent réduire ou renforcer les inégalités femmes-hommes
- ▶ Les clefs de réussite des politiques locales d'égalité – l'appui du Centre Hubertine Auclert



LES CONCEPTS CLÉS : L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

- ▶ « Observer la même autonomie, responsabilité, participation et visibilité des deux sexes dans toutes les sphères de la vie publique et privée » (définition du Conseil de l'Europe),
- ▶ Le contraire de l'égalité n'est pas la différence, c'est l'inégalité. Le contraire de la différence est la similitude.
- ▶ « Femmes-hommes » pour respecter l'ordre alphabétique, en évitant de réaffirmer la primauté du masculin.



LES CONCEPTS CLÉS : LE FÉMINISME

- ▶ Mouvement politique, social et philosophique visant à ce que femmes et hommes disposent des mêmes droits et libertés dans la sphère publique et privée.
- ▶ Le féminisme vise l'égalité femmes-hommes et non une supériorité féminine ou l'inversion du modèle patriarcal au profit des femmes.
- ▶ Un tissu associatif riche : des associations anciennes comme le Planning familial ou le Centre national d'information sur le droit des femmes et familles (CNIDFF); une nouvelle génération avec Osez le féminisme ! ou la Barbe par exemple.
- ▶ Les droits des femmes sont le résultat de décennies de mobilisations.



LES DATES CLÉS

- ▶ **1938** : les femmes obtiennent le droit de témoigner devant la justice et sont reconnues capables juridiquement
- ▶ **1944** : les femmes obtiennent le droit de voter et d'être éligibles
- ▶ **1965** : les femmes peuvent gérer leurs biens propres et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari
- ▶ **1967** : la contraception est légalisée
- ▶ **1975** : le droit des femmes à recourir à l'avortement en cas de grossesse non désirée est reconnu, le divorce par consentement mutuel est autorisé
- ▶ **1980** : le viol est reconnu comme un crime
- ▶ **1985** : égalité entre les époux pour la gestion des biens de la famille
- ▶ **1992** : le harcèlement sexuel au travail est sanctionné
- ▶ **2012** : le harcèlement sexuel est qualifié juridiquement dans la loi et condamné



LES CONCEPTS CLÉS : LE GENRE

- ▶ N'est pas une théorie unifiée mais une catégorie d'analyse, utilisé dans des champs disciplinaires variés (histoire, droit, lettre, sociologie, sciences de l'éducation etc.)
- ▶ Dans chaque société l'organisation des relations entre femmes et hommes relève du contexte de socialisation, de l'éducation, de la culture... La définition du masculin et du féminin ne sont donc pas immuables.
- ▶ L'identité sexuée n'est pas qu'une affaire de sexe biologique mais découle d'une construction sociale.
- ▶ Les inégalités entre femmes et hommes sont le résultat d'une construction sociale et non de différences biologiques. Suprématie de l'acquis par rapport à l'inné
- ▶ « Dénaturalisation » des rapports de sexe = ne sont pas immuables = inégalités pas une fatalité
- ▶ « On ne naît pas femme, on le devient » (Simone de Beauvoir, 1949)



LES CONCEPTS CLÉS : LA PARITÉ, LA MIXITÉ, LA DISCRIMINATION

- ▶ La **parité** est la représentation à nombre égal des femmes et des hommes, à différents niveaux de la vie sociale, professionnelle et politique : il ne s'agit pas d'un principe, mais d'un moyen d'atteindre l'égalité. Cependant, la parité ne garantit pas l'égalité. Dans le cas d'une assemblée paritaire, l'égalité n'est réelle que si la prise de parole et la prise de décision sont partagées.
- ▶ La **mixité** correspond à la présence de représentant-e-s des deux sexes dans une assemblée, un groupe, un espace. Elle n'aboutit pas forcément à l'égalité femmes-hommes mais en est un préalable. La non-mixité peut être une solution pour faciliter la prise de parole et l'affirmation de soi.
- ▶ La **discrimination** consiste à favoriser ou défavoriser quelqu'un, en raison de ses caractéristiques ou de certains de ses choix personnels. Les discriminations peuvent se cumuler. Risque à fondre la lutte contre les inégalités entre femmes et hommes dans la lutte contre les discriminations, et à occulter le caractère spécifique des discriminations sexistes.



LE CADRE LÉGAL : LA LOI POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE FEMMES-HOMMES DU 4 AOÛT 2014

- ▶ Article 1^{er} : « l'État et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une **approche intégrée**. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions. »
 - ▶ l'approche intégrée devient la règle; en lien avec les études d'impacts des lois (circulaire du premier ministre 23 août 2012 relative à la prise en compte dans la préparation des textes législatifs et réglementaires de leur impact en termes d'égalité entre les femmes et les hommes)
- ▶ L'article 61 concerne également directement les collectivités locales. Cet article modifie le code général des collectivités territoriales (CGCT). Il ordonne que **dans les communes de plus de 20 000 habitants, et préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**. Ce rapport concernera le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes qu'elle vise à mettre en place pour améliorer l'égalité femmes-hommes.



LE CADRE LÉGAL : LA LOI DE PROGRAMMATION POUR LA VILLE ET LA COHÉSION SOCIALE DU 21 FÉVRIER 2014

- ▶ Les nouveaux contrats de ville doivent être signés avant fin juin 2015.
- ▶ **Trois piliers** : cohésion sociale, cadre de vie, emploi et développement économique.
- ▶ L'égalité femmes-hommes forme, avec la jeunesse et la lutte contre les discriminations, l'une des **trois priorités transversales obligatoires** à prendre en compte dans la conception des contrats de ville.



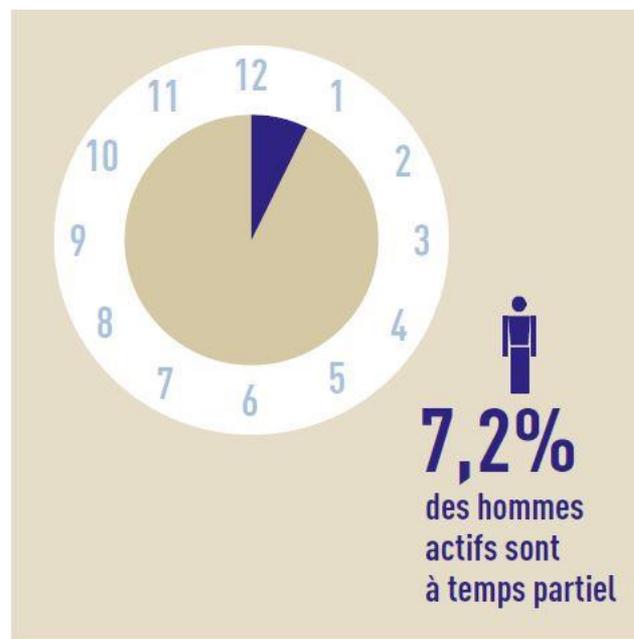
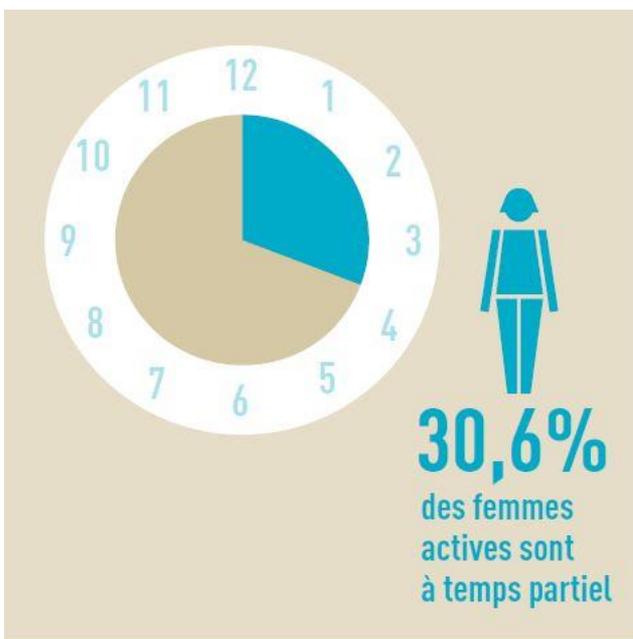
L'ILLUSION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

- ▶ L'égalité entre les femmes et les hommes constitue une dimension essentielle à toute démocratie
- ▶ On pourrait penser que les combats pour l'égalité femmes-hommes sont derrière nous.
- ▶ Pourtant les chiffres sont formels : les inégalités entre les femmes et les hommes persistent aujourd'hui. L'égalité n'est pas une réalité dans de nombreux secteurs : l'économie, la politique, le social...
- ▶ Les chiffres présentés ici ainsi que les infographies sont extraits des *Chiffres-clés, édition 2015*, publié par le ministère des Affaires sociales, de la santé, et des droits des femmes.



L'ILLUSION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : EMPLOI ET PRÉCARITÉ

- ▶ Taux d'emploi des femmes 20-64 ans en 2013 : 65,6 % contre 73,7 % pour les hommes
- ▶ Près d'un tiers des femmes actives travaillent à temps partiel (30,6 % contre 7,2 % des hommes)



L'ILLUSION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : EMPLOI ET PRÉCARITÉ

Idée reçue : le temps partiel, c'est bien quand on a des enfants

- ▶ Temps partiel = bas salaires + faibles retraites
- ▶ En 30 ans, le temps partiel a pratiquement doublé, en lien avec l'extension des activités de service (secteurs de la grande distribution ou le nettoyage)
- ▶ Temps partiel = horaires atypiques, contrats précaires, sous-valorisation des métiers, accès limité à la formation continue, aux primes et aux augmentations...
- ▶ 2/3 des salariés à bas salaire sont des femmes
- ▶ En moyenne, la retraite des femmes est inférieure de 40% à celle des hommes



L'ILLUSION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : PERSISTANCE DES INÉGALITÉS DE SALAIRE ET DE RETRAITE

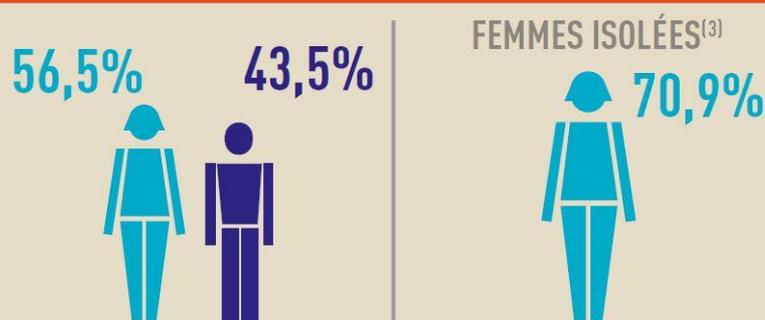
ÉCARTS DE SALAIRES* NETS MENSUELS PRIVÉ ET PUBLIC PAR SEXE ET PAR SECTEUR EN 2012



MONTANT DE LA PENSION DE DROIT DIRECT EN 2012⁽¹⁾ (en euros courants)



PART DES FEMMES PARI MI LES ALLOCATAIRES DU MINIMUM VIEILLESSE EN 2012⁽²⁾



L'ILLUSION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : PARTICIPATION DES FEMMES À LA VIE PUBLIQUE

Idée reçue : les femmes ont pris le pouvoir

Article 1^{er} de la Constitution : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

Pourtant :

- ▶ 26,9 % de députées en 2012.
- ▶ 25 % des sénatrices en 2014.
- ▶ 48,0% de conseillères régionales. 7,7% de présidentes de CR, 45,5 % des vice-présidentes.
- ▶ 13,9 % de conseillères générales. 5,0 % des présidentes de CG.
- ▶ 40,3% de conseillères municipales et seulement 6 femmes maires de villes de plus de 100000 habitant-e-s.
- ▶ 7,2 % de présidentes d'E.P.C.I.



L'ILLUSION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : LA SPHÈRE PRIVÉE

Idée reçue : aujourd'hui, les tâches domestiques sont partagées

- ▶ En Europe, la part du travail domestique (ménager et parental) réalisée par les femmes salariées est, en moyenne, trois fois plus élevée que celle des hommes salariés.

Temps	Homme salarié	Femme salariée
Temps domestique	2h06	3h27
Ménage, cuisine, linge, courses	1h11	2h36
Soins aux enfants et adultes	0h19	0h37
Bricolage	0h22	0h05
Jardinage	0h14	0h09
Temps de loisirs	3h28	2h48
Télévision	1h52	1h27
Lecture	0h09	0h14
Promenade	0h10	0h12
Internet, jeux	0h33	0h18
Sport	0h14	0h07

L'ILLUSION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : LES PARCOURS SCOLAIRES

Idée reçue : les parcours scolaires des filles et des garçons se rejoignent

- ▶ 40 % des élèves de terminales scientifiques et technologiques sont des filles mais seulement 11 % sont inscrites dans la filière STI (Sciences et technologies industrielles).



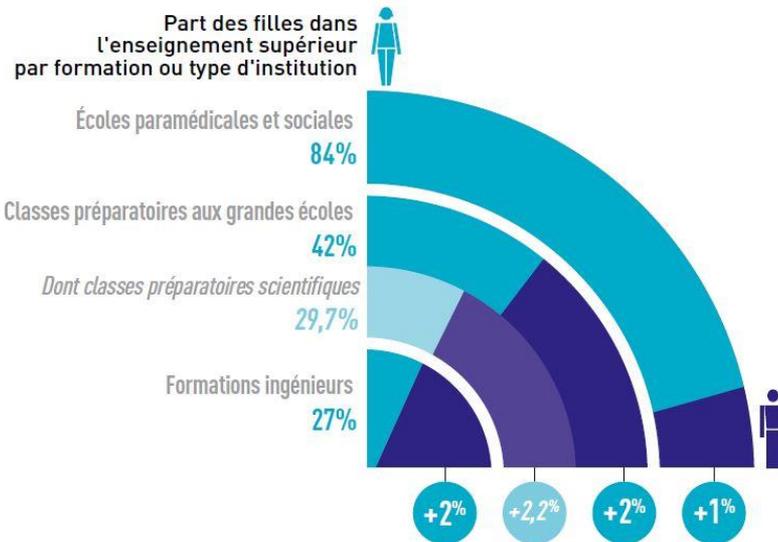
- ▶ Les filières les plus féminisées sont le plus fréquemment celles qui offrent moins de débouchés et des métiers moins valorisés.



L'ILLUSION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : LES PARCOURS SCOLAIRES

Idée reçue : les parcours scolaires des filles et des garçons se rejoignent

- ▶ La tendance persiste dans le supérieur.



Évolution de la part des filles dans l'enseignement supérieur entre 2001 et 2012



L'ILLUSION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Idée reçue : les violences faites aux femmes sont un phénomène marginal

NOMBRE DE DÉCÈS AU SEIN DU COUPLE, PAR SEXE, ET IMPACT SUR LES ENFANTS EN 2013



- 21 victimes collatérales (hors enfants)
- 13 victimes couples non officiels
- 33 victimes enfants
- 65 suicides des auteurs

= 278 décès



IMPACT DES HOMICIDES CONJUGAUX SUR LES ENFANTS

Enfants présents
lors de l'homicide



Enfants orphelins de père
ou de mère suite aux homicides



L'ILLUSION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Idée reçue : les violences faites aux femmes sont un phénomène marginal

- ▶ Selon la permanence téléphonique nationale Viols Femmes Informations, 74 % des viols sont commis par une personne connue de la victime.
- ▶ Les violences sont plus répandues dans l'espace privé. La jeunesse, l'âge, le handicap, le fait d'être étrangère, une situation de vulnérabilité ou de dépendance économique et sociale sont des facteurs aggravant le risque.
- ▶ Les violences sont de natures multiples : violences conjugales, viol, harcèlement sexuel, excision, mariage forcé, prostitution...
- ▶ La violence s'exerce parce qu'elle est admise, tolérée et même minorée (dans le langage courant, dans les médias...)



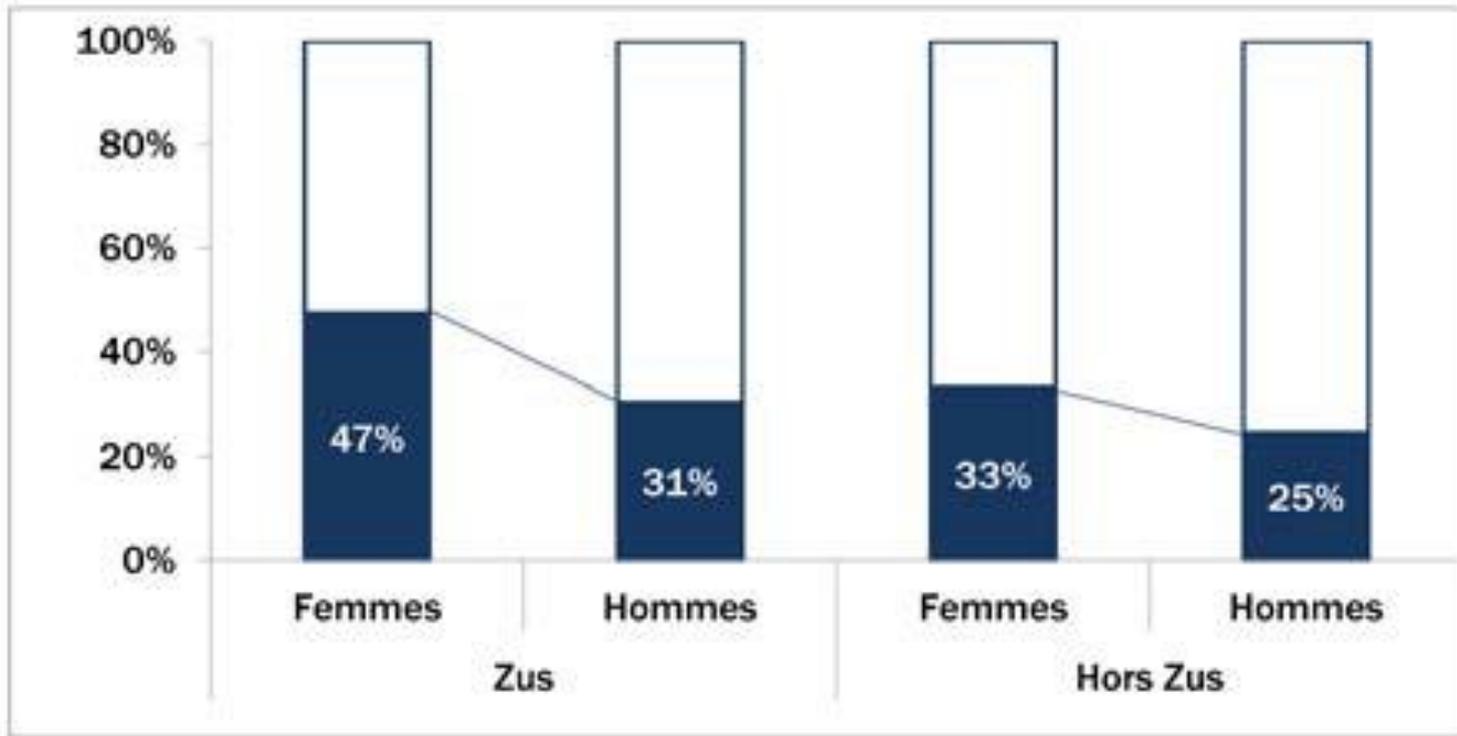
QUELQUES DONNÉES RELATIVES AUX QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

- ▶ Les inégalités entre femmes et hommes concernent tous les territoires et milieux sociaux.
- ▶ Mais elles sont parfois renforcées dans les territoires fragilisés.
- ▶ C'est notamment le cas dans les quartiers politique de la ville et dans les territoires ruraux.
- ▶ Les chiffres qui suivent sont extraits des *Chiffres clés* du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (voir dossier participant)



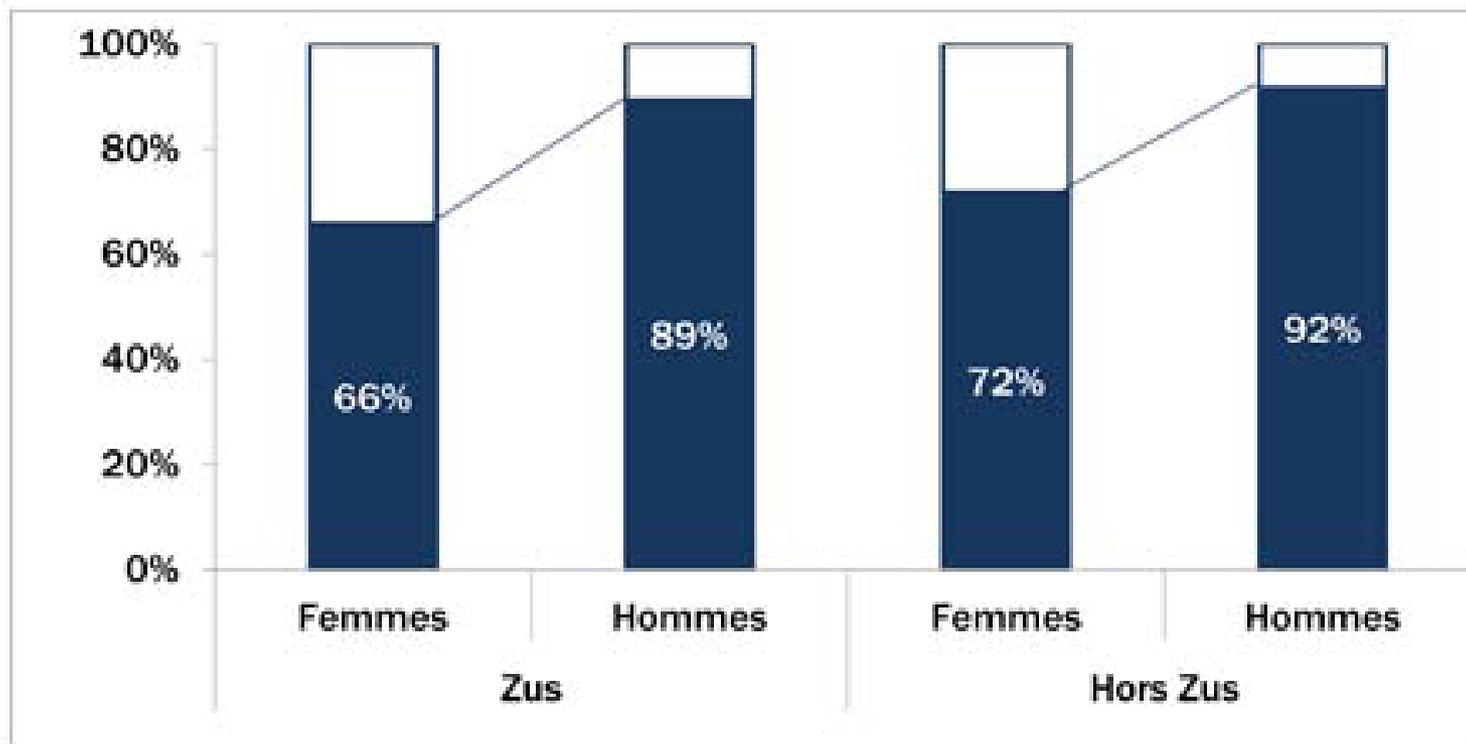
QUELQUES DONNÉES RELATIVES AUX QPV : TAUX D'INACTIVITÉ

- ▶ Part des inactifs par sexe en Zus et hors Zus



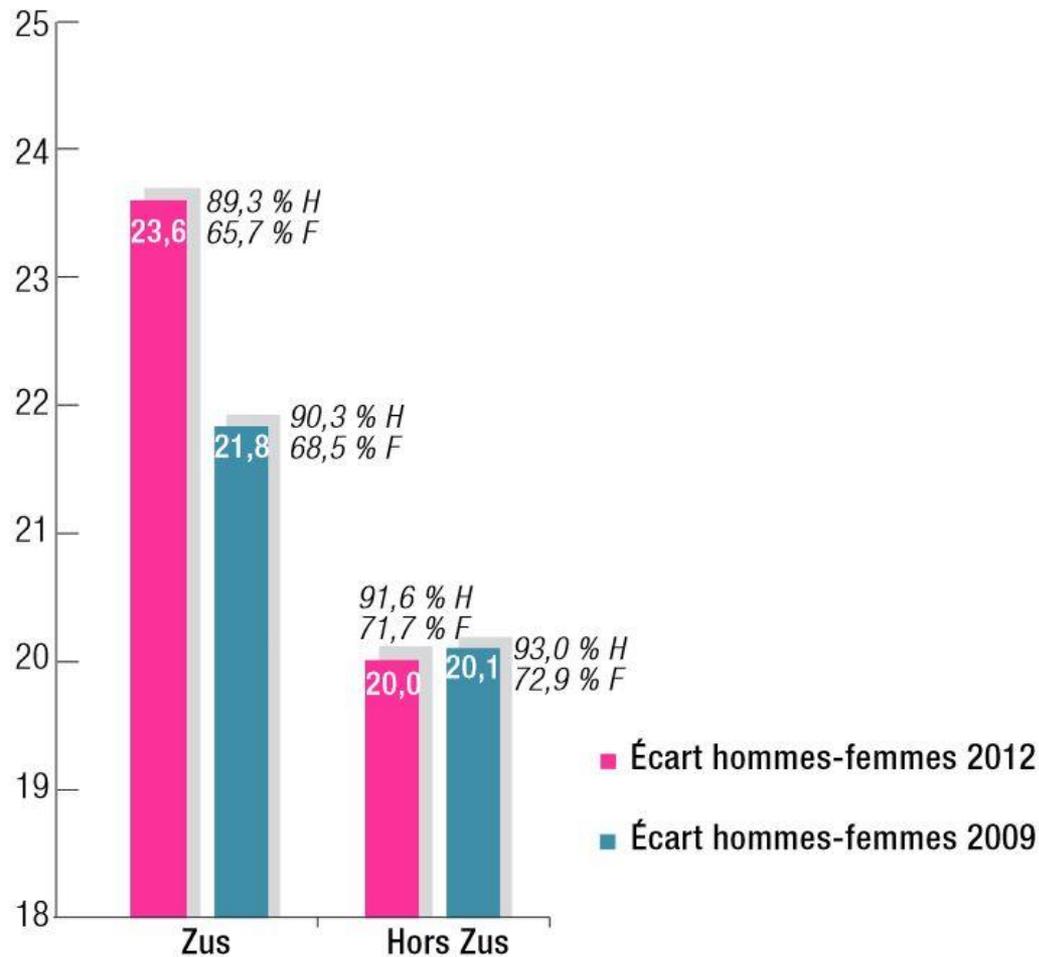
QUELQUES DONNÉES RELATIVES AUX QPV : TEMPS PLEIN ET TEMPS PARTIEL

- ▶ Part des salarié-e-s à temps plein, par sexe, en Zus et hors Zus



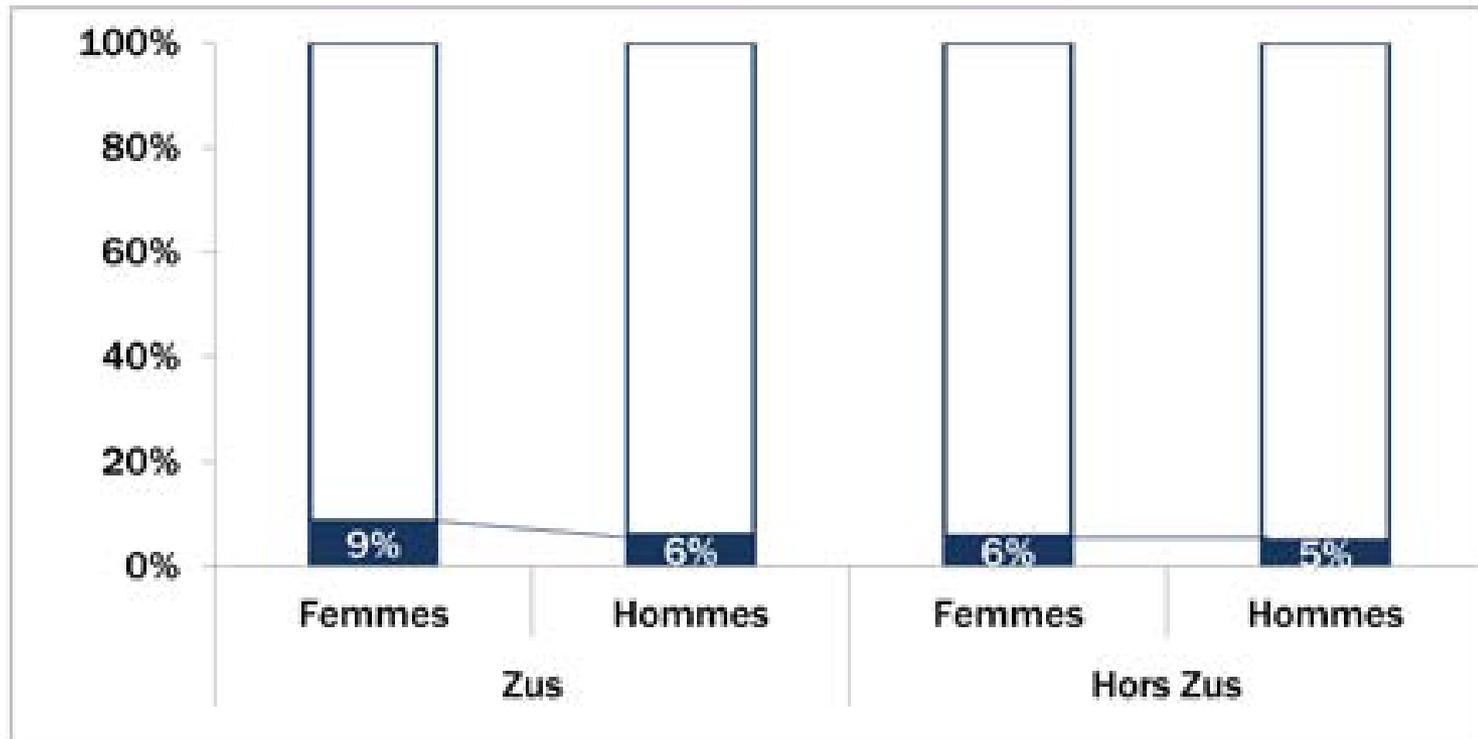
QUELQUES DONNÉES RELATIVES AUX QPV : TEMPS PLEIN ET TEMPS PARTIEL

- Écart en points de pourcentage entre femmes et hommes travaillant à temps plein selon lieu de résidence (source : Onzus infos – mars 2014)



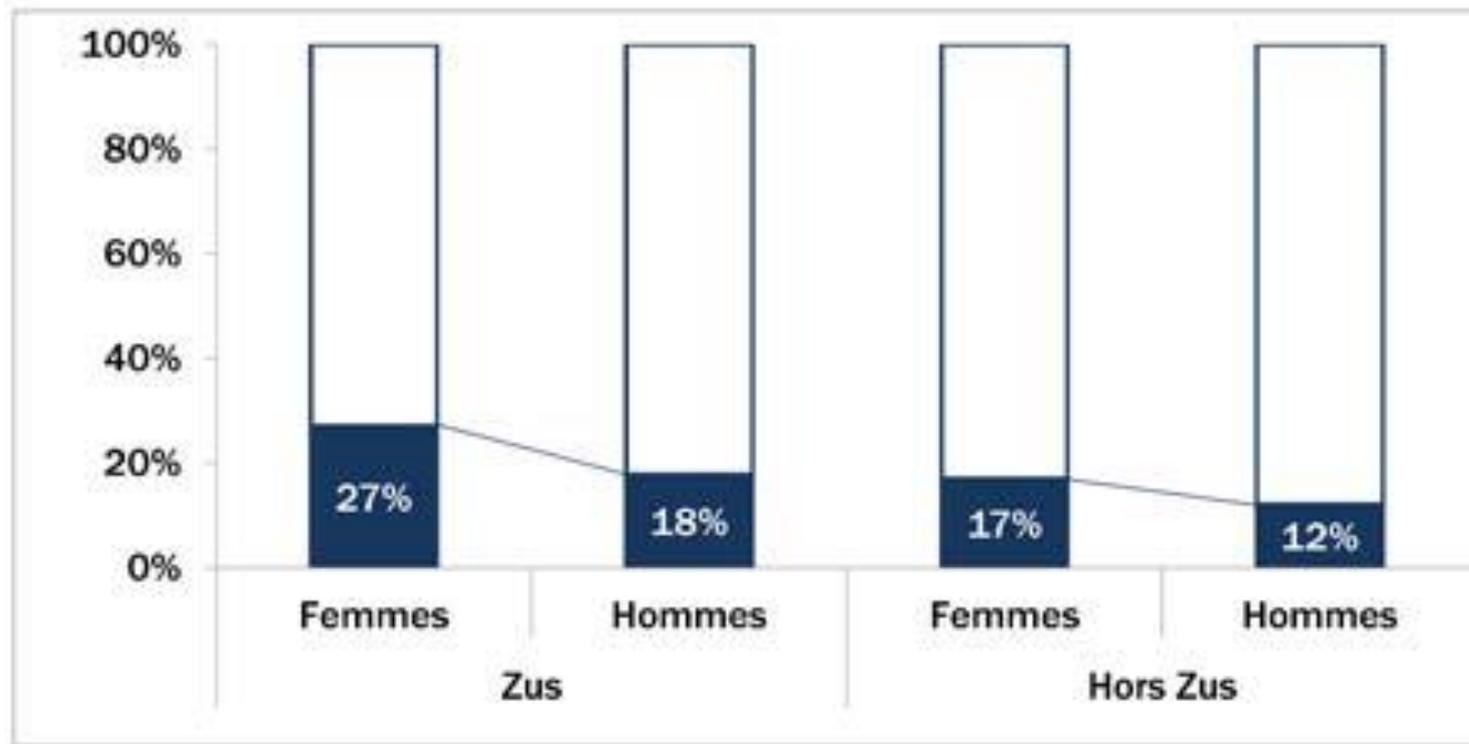
QUELQUES DONNÉES RELATIVES AUX QPV : VIOLENCES PHYSIQUES ET/OU SEXUELLES

- ▶ Part des personnes victimes d'agression, par sexe, en Zus et hors Zus



QUELQUES DONNÉES RELATIVES AUX QPV : ACCÈS AUX SOINS

- ▶ Part des personnes ayant renoncé à des soins, par sexe, en Zus et hors Zus



LES POLITIQUES PUBLIQUES PEUVENT RÉDUIRE OU RENFORCER LES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES

- ▶ Les politiques publiques peuvent sembler neutres, égalitaires, car elles s'adressent à tout le monde.
- ▶ Cependant, les femmes et les hommes n'ont pas les mêmes opportunités,
- ▶ Elles-ils ne disposent pas des mêmes ressources,
- ▶ Leurs modes de vie (déplacement, participation, loisirs, vie professionnelle, etc.) sont différents.
- ▶ **Les politiques publiques peuvent contribuer à amplifier les inégalités ou à les réduire.**



LES POLITIQUES PUBLIQUES PEUVENT RÉDUIRE OU RENFORCER LES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES : QUELQUES EXEMPLES

Organisme / type d'aide	Données	Evaluation de l'accès des femmes
<p>3 000 € à la création et 2 000 € par salarié recruté en CDI (max 3 ETP sur 3 ans) pour des activités de production et de services aux entreprises</p>	<p><u>En 2010</u> : les femmes représentent 10,71% des bénéficiaires, elles ont perçu 7,38% des fonds et ont créé 1 emploi salarié sur 25 soit 4%. Leur moyenne d'âge est de 36 ans et 41 ans pour les hommes.</p> <p><u>En 2011</u> : 9 femmes 14,06% des bénéficiaires, elles ont perçu 14,95% des fonds et ont créé 2 emplois salariés sur 25 soit 8%. Leur moyenne d'âge est de 40 ans et 43 ans pour les hommes.</p>	<p>☹️ lié aux secteurs aidés qui sont à dominante masculine</p>
<p>Aide à la création d'entreprise par les femmes pour les bénéficiaires du RSA</p>	<p><u>2009</u> : les femmes représentent 52% des bénéficiaires</p> <p><u>2010</u> : 32%</p> <p><u>2011</u> : 34%</p>	<p>☹️ Baisse de la part des femmes de 20% lié sans doute à l'exclusion de l'auto-entrepreneuriat</p> <p>☺️ part en 2010 et 2011 conforme au taux de création par les femmes</p>

LES POLITIQUES PUBLIQUES PEUVENT RÉDUIRE OU RENFORCER LES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES : QUELQUES EXEMPLES

- ▶ Dans une commune d'Ile-de-France de 6 000 habitant-e-s, l'élu en charge des sports a demandé aux services de faire une étude sexuée sur la pratique sportive et les aides directes (subventions) et indirectes (coûts des installations et en personnel) attribués pour chaque sport par la commune.
- ▶ La commune dépense, ramené au nombre de licencié-e-s : 77 € pour le foot, 66 € pour le rugby, 54 € pour la gymnastique et 16 € pour le fitness.
- ▶ Une inégale répartition des ressources involontaire mais ayant une incidence sur la pratique sportive.
- ▶ Enquête d'Yves Raibaud et Edith Maruéjols dans trois communes de la CUB : l'offre sportive municipale destinée aux enfants du primaire est plus mixte que celle proposée par les clubs spécialisés. La participation des filles, de l'ordre de 37 % dans le premier cas tombe à 24 % dans le second.



LES POLITIQUES PUBLIQUES PEUVENT RÉDUIRE OU RENFORCER LES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES : COMMENT ?

Deux démarches d'action :

- ▶ Ces deux démarches ne s'excluent pas et doivent être adoptées de façon complémentaire.
- ▶ L'approche spécifique : l'action ou le projet ne va s'adresser qu'aux femmes – répond aux besoins des femmes.
- ▶ L'approche intégrée (*gender mainstreaming*) : chaque politique publique doit prendre en compte la situation des femmes et des hommes avant de mettre en place une action à destination de tous. Les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes doivent être transversales à toutes les politiques.



LES POLITIQUES PUBLIQUES PEUVENT RÉDUIRE OU RENFORCER LES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES : COMMENT ?

Diagnostic	Action	Démarche égalité F/H
Faible présence des filles dans les musiques actuelles	Financement d'une action en direction des jeunes filles porté par une association travaillant sur les musiques actuelles	Action spécifique
	Convention de soutien des festivals de musiques intégrant des objectifs de représentation équilibrée femmes-hommes	Action intégrée <u>Condition de réussite</u> : Sensibilisation des acteurs et éventuellement bonification de l'aide financière.
Moindre pratique sportive des filles et des femmes	Mise en place d'une action en direction des filles dans les quartiers prioritaires	Action spécifique
	Conditionnalité des aides aux associations sportives	Action intégrée <u>Condition de réussite</u> : sensibilisation des acteur-trice-s et bonification des aides



LES CLEFS DE RÉUSSITE DES POLITIQUES LOCALES D'ÉGALITÉ

Pour placer les femmes et les hommes au cœur du projet, il vous faut :

- ▶ Connaître leurs situations, besoins, intérêts, comportements et analyser les différences : **le diagnostic**
- ▶ Dès la planification, tenir compte des éventuelles conséquences des mesures et des actions sur la situation des femmes et des hommes : **définition du projet**
- ▶ Vérifier que les moyens octroyés sont adaptés et équitables pour les femmes et les hommes : **définition des moyens financiers, techniques et pédagogiques**
- ▶ Prévoir une évaluation genrée : **suivi / évaluation**



L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

Des expériences desquelles s'inspirer :

Une étude « Les politiques locales d'égalité en France. Analyse des expériences de 30 collectivités engagées pour l'égalité femmes-hommes » menée en 2013 par le Centre Hubertine Auclert montre que :

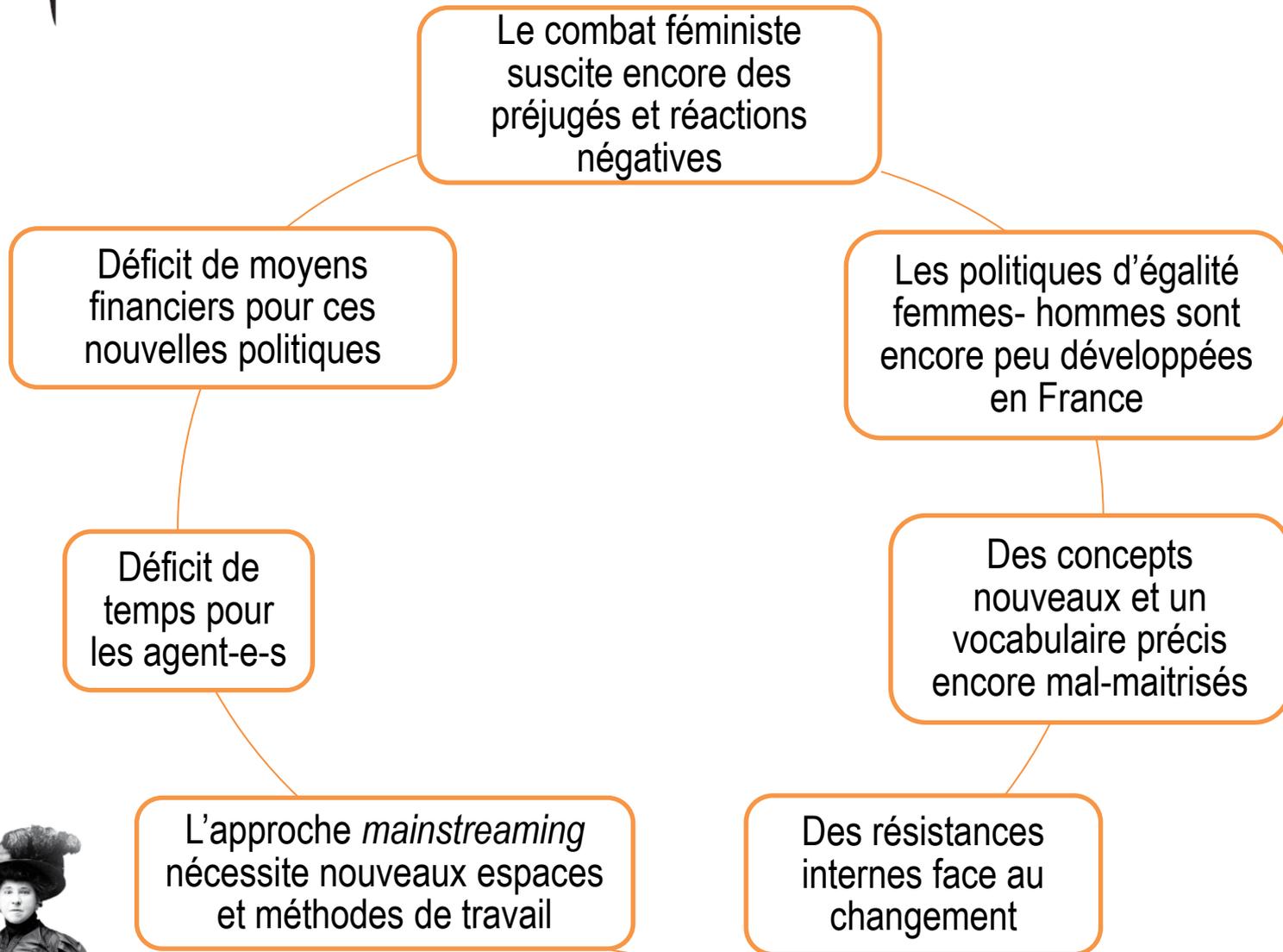
- ▶ les collectivités françaises mènent des politiques innovantes en faveur de l'égalité femmes-hommes et pour lutter contre les violences faites aux femmes
- ▶ ces politiques sont récentes (années 1990 et 2000)

Mais également :

- ▶ peu de ressources, de recherches et d'évaluations de ces politiques sont disponibles
- ▶ les élu-e-s et agent-e-s rencontrent des freins spécifiques, inhérents à ces politiques



DES FREINS INHÉRENTS À CES POLITIQUES



LE RÉSEAU « TERRITOIRES FRANCILIENS POUR L'ÉGALITÉ ! » AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS FRANCILIENNES

Pour dépasser ces freins, le Centre a lancé le 4 juin 2013 le réseau « Territoires Franciliens pour l'Égalité ! », pour rassembler et accompagner les élu-e-s et les agent-e-s en charge de ces politiques.

Le réseau réunit les collectivités membres du Centre Hubertine Auclert et leur offre :

- ▶ Une sensibilisation des élu-e-s et des services aux enjeux des politiques locales d'égalité femmes-hommes.
- ▶ Un accompagnement sur-mesure et des conseils méthodologiques pour concevoir des politiques et rédiger un plan d'action.



LE RÉSEAU « TERRITOIRES FRANCILIENS POUR L'ÉGALITÉ ! » AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS FRANCILIENNES

- ▶ Les rencontres thématiques : des cadres d'échanges pour rencontrer ses homologues et mutualiser les expériences et les bonnes pratiques
- ▶ Des formations animées par des expert-e-s, pour une véritable montée en compétences des élu-e-s et des services.



lundi mardi
19 & 20
JANVIER
2 0 1 5

SEMINAIRE DE FORMATION

DÉCOUVERTE ET PRATIQUE DE LA
BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE (BSG)

- › CONNAITRE LES CONCEPTS ET PRINCIPES DE LA BSG
- › SAVOIR UTILISER LES OUTILS D'ANALYSE DES BUDGETS
- › ÉLABORER DES OUTILS DE PILOTAGE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION
- › ÊTRE EN MESURE DE PROMOUVOIR LA BSG
- › EXEMPLES CONCRETS

Le Centre Hubertine Auclert – centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes – est un espace d'information et d'expertise dont l'objectif est de promouvoir une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre du réseau « Territoires franciliens pour l'égalité ! », le Centre Hubertine Auclert, organisme associé de la Région Ile-de-France, offre un appui aux collectivités locales franciliennes pour concevoir des politiques locales d'égalité femmes-hommes. À travers l'organisation de séminaires, le réseau offre un cadre de formation et d'échanges et vise une montée en compétences des élu-e-s et des agent-e-s en charge de ces politiques.

PUBLIC CIBLÉ
Élu-e-s et agent-e-s des collectivités locales
(chargé-e de mission, collaborateur ou collaboratrice d'élu-e-s).



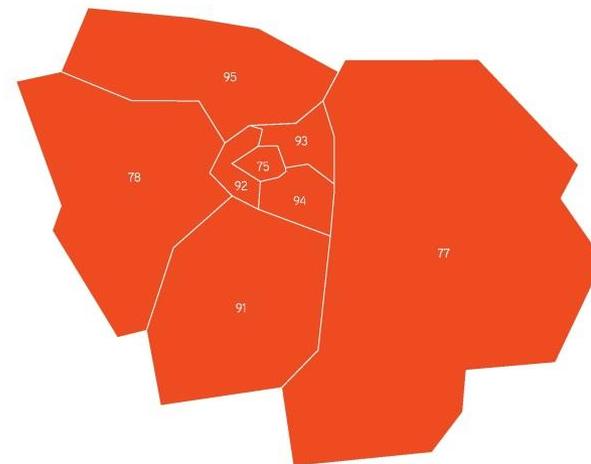
DES RESSOURCES SPÉCIFIQUES

Une étude : *Les politiques locales d'égalité en France. Analyse des expériences de 30 collectivités engagées pour l'égalité femmes-hommes*



DES RESSOURCES SPÉCIFIQUES

L'annuaire des référent-e-s égalité : pour identifier en Ile-de-France les élu-e-s et personnels administratifs en charge de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les violences.

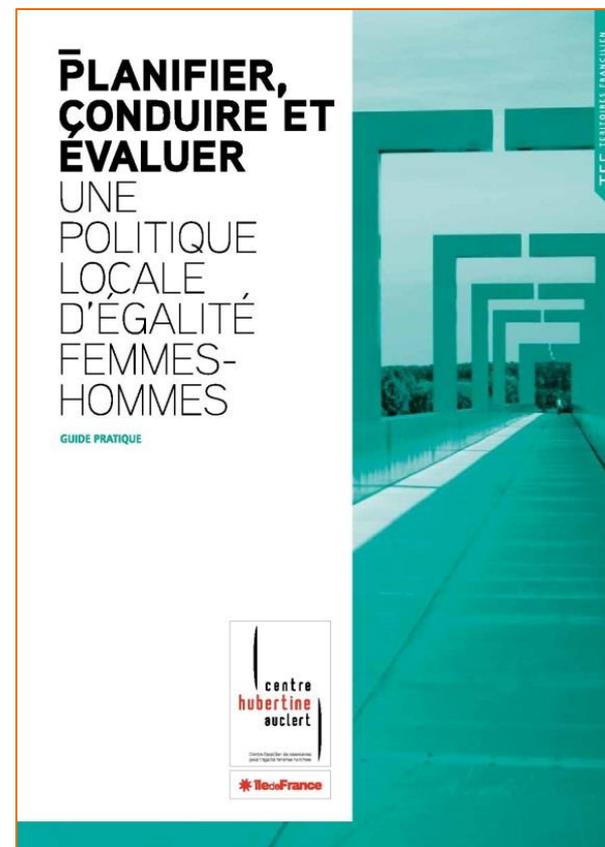
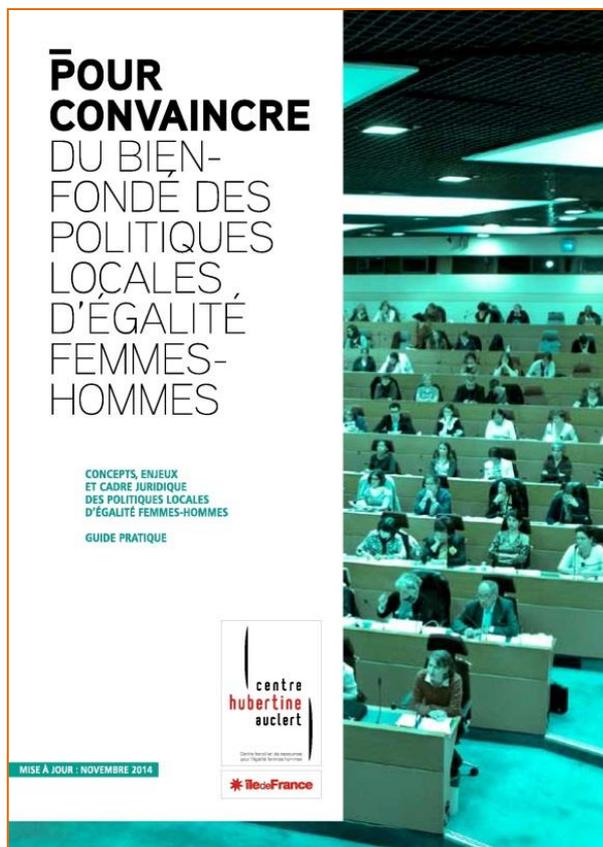


ANNUAIRE FRANCILIEN DES RÉFÉRENT-E-S ÉGALITÉ

MISE À JOUR : 3 DÉCEMBRE 2014

DES RESSOURCES SPÉCIFIQUES

Les guides pratiques : le produit des formations dispensées par les équipes du Centre Hubertine Auclert, en collaboration avec des cabinets experts



DES RESSOURCES SPÉCIFIQUES

Hubertine en acte : la capitalisation des Rencontres thématiques organisées par le Centre

Hubertine
HUBERTINE EN ACTES

LES RENCONTRES THÉMATIQUES
DU RÉSEAU « TERRITOIRES FRANCLIENS POUR L'ÉGALITÉ ! »

**LES MARCHES
EXPLORATOIRES POUR
LUTTER CONTRE LE
SENTIMENT D'INSÉCURITÉ
DES FEMMES DANS
L'ESPACE PUBLIC**

centre
hubertine
auclert

Centre français de ressources
pour l'égalité femmes hommes

Ministère des Droits des Femmes

ile de France

EE Égalité
TFE Territoires Français pour l'Égalité
HUBERTINE EN ACTES

RENCONTRE THÉMATIQUE
PARIS, LE 12 MAI 2014

**ÉGALITÉ
FILLES-GARÇONS
DÈS LE PLUS
JEUNE ÂGE :**
UN ENJEU DES
POLITIQUES PETITE
ENFANCE

centre
hubertine
auclert

Centre français de ressources
pour l'égalité femmes hommes

ile de France

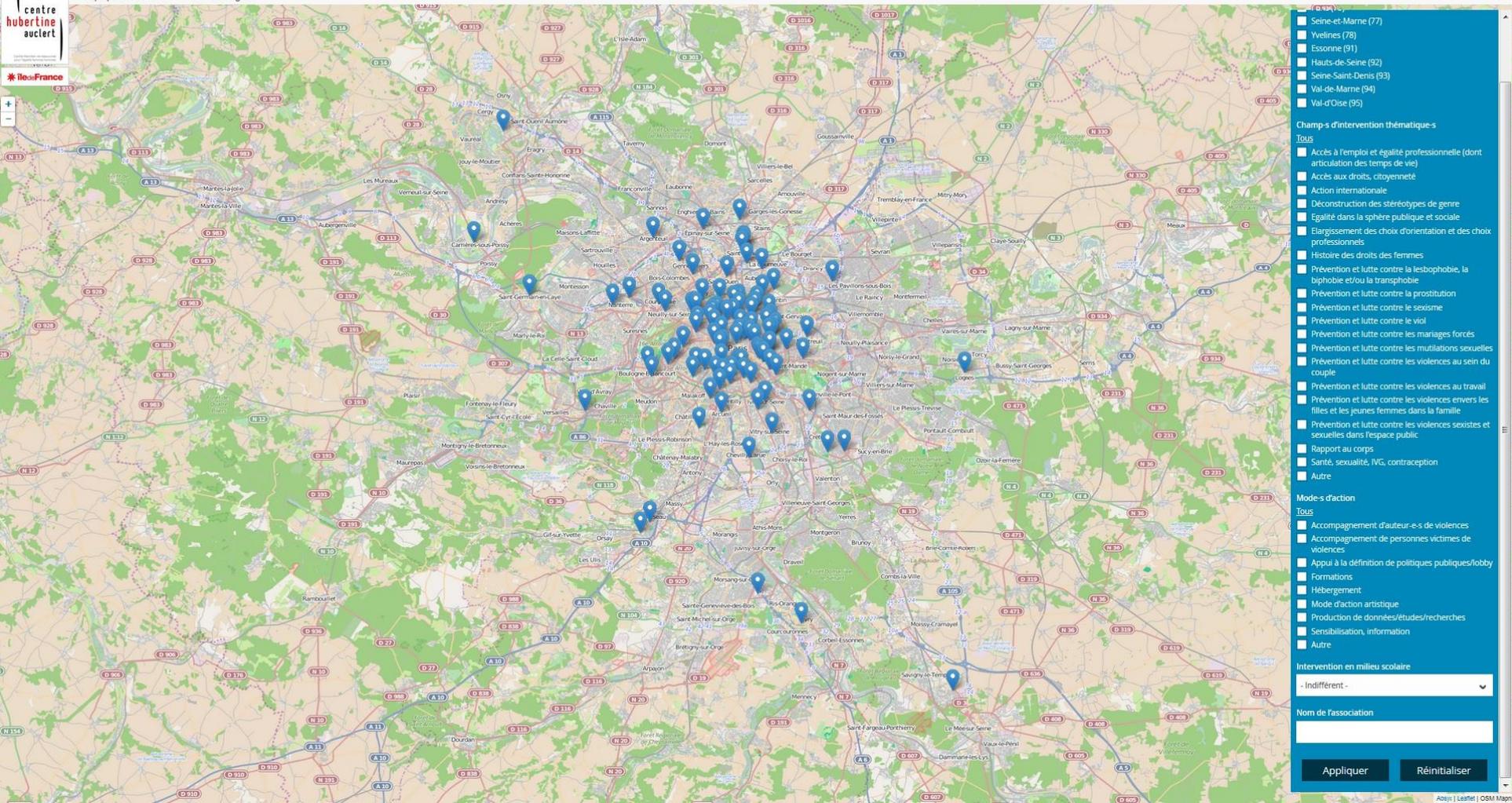


L'ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS FRANCILIENNES

www.asso-idf.hubertine.fr

La carte des associations franciliennes droits des femmes et égalité femmes-hommes

À propos de cette carte Mentions légales



UNE CARTE DES DISPOSITIFS POUR ORIENTER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES EN ÎLE-DE-FRANCE :

www.orientationviolences.hubertine.fr



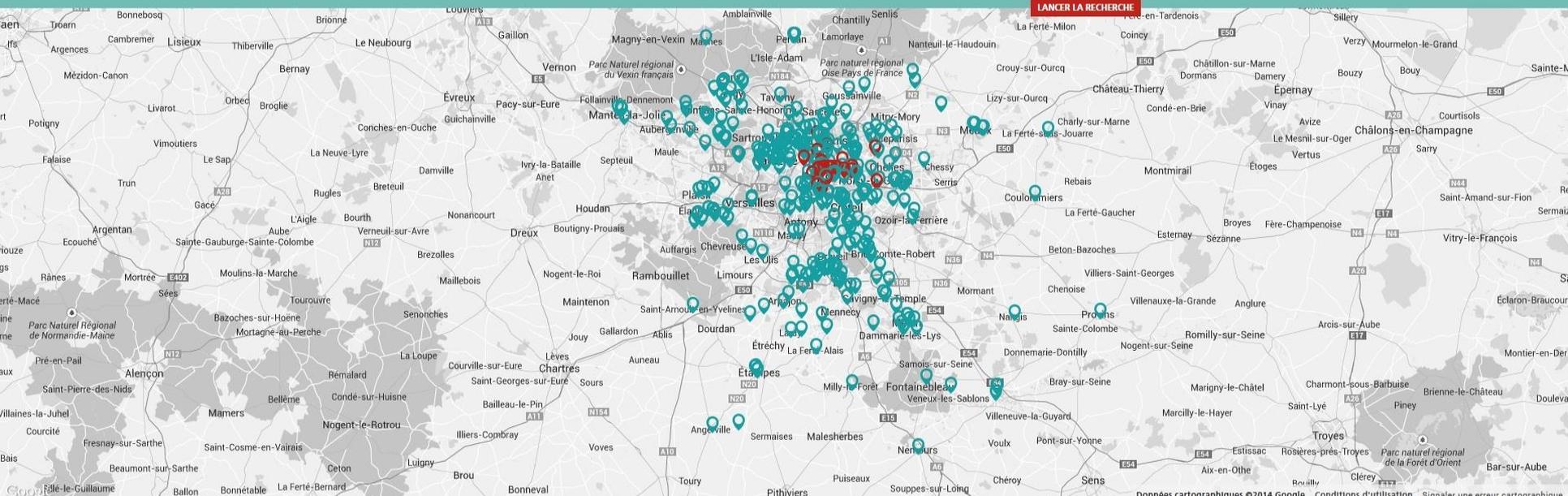
UNE CARTE POUR ORIENTER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES EN ÎLE-DE-FRANCE

Vous êtes victime de violences ? Appelez le **3919**

🏠 Pourquoi une cartographie ? Mode d'emploi Pour aller plus loin Contact Effacer ses traces Quitter le site rapidement ✕

- | Département | Violences subies | Prise en charge recherchée | Besoins spécifiques |
|---|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">Toute la région Île-de-FranceParis (75)Selne-et-Marne (77)Yvelines (78)Essonne (91)Haut-de-Seine (92)Selne-Saint-Denis (93)Val-de-Marne (94)Val d'Oise (95) | <ul style="list-style-type: none">Esclavage moderne traite sauf exploitation sexuelleLesbophobie biphobie et/ou transphobieMariages forcésMutilations sexuelles fémininesProstitution et traite à des fins d'exploitation sexuelleViol et autres violences sexuellesViolences au sein du coupleViolences au travailViolences intrafamiliales | <ul style="list-style-type: none">Aide à l'emploiAide aux démarchesAide juridiqueAide juridique spécifique droit des étrangers-e-sAide psychologiqueConseil sexualité IVG IST contraceptionHébergementPrise en charge des enfants exposé-e-s aux violences conjugalesPrise en charge médicale spécialisée | <ul style="list-style-type: none">Accessibilité PMRPossibilité accueil en langue des Signes FrançaisePossibilité d'accueil en langue étrangère |

LANCER LA RECHERCHE



L'ÉGALITHÈQUE, UNE BASE DE DONNÉES QUI RECENSE LES OUTILS DÉVELOPPÉS DANS LE BUT DE PROMOUVOIR UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ

www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque



→ s'abonner à la lettre d'information →



égalithèque

L'égalthèque est une base de données qui recense et fournit des informations précises sur les outils développés dans le but de promouvoir une culture de l'égalité : guides, formations, expositions, ouvrages, affiches, vidéos, spectacles vivants, diaporama, quiz, etc.

Si vous souhaitez soumettre un outil, [cliquez ici](#).

options de recherche

Thématiques

[Tout cocher](#)

- Articulation des temps de vie
- Déconstruction des stéréotypes de genre
- Égalité dans les sphères politiques et sociales
- Égalité professionnelle
- Élargissement des choix d'orientation de métiers
- Histoire du féminisme et des droits des femmes
- Politiques publiques d'égalité (locales, nationales, internationales)
- Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes
- Santé, sexualité, IVG, contraception
- Solidarité et coopération internationale
- Théories et concepts

Type

[Tout cocher](#)

- Affiche
- Exposition
- Vidéo/Documentaire/Reportage
- Diaporama
- Kit pédagogique/Guide méthodologique
- Spectacle vivant
- Étude/Rapport/Statistiques
- Brochure d'information
- Ouvrage/Périodique
- Site Internet/Outil multimédia
- Formation
- Jeu/Quiz/Photo-langage
- Campagne de sensibilisation
- Audio/Podcasts

Publics ciblés

[Tout cocher](#)

- Petite enfance
- Primaire
- Collèges
- Lycées
- Enseignement supérieur
- Adultes
- Enseignant-e-s/Personnels encadrants scolaires ou périscolaires
- Professionnel-le-s (services sociaux, santé, emploi, collectivités locales, services de l'État, associations, entreprises, etc.)
- Élu-e-s
- Tout public

Source-s/Auteur-e-s

Mots-clés

appliquer



→ le centre hubertine auclert

→ les membres

égalithèque

→ les ressources

→ actualités et agenda

→ les contacts





« L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE : QUELS ENJEUX ? QUELS LEVIERS ? »

L'égalité femmes-hommes : de quoi parle-t-on ?